

Département des Sciences humaines et sociales

Chère collègue, cher collègue,

Depuis plusieurs mois, je me suis fortement engagée avec mon équipe dans la réforme de l'Organisme impulsée par la direction générale, animée par la conviction que le dynamisme et la créativité de la recherche doivent être servis par un dynamisme institutionnel sans précédent. L'enjeu est de taille : au cours de la reconfiguration actuelle du paysage de la recherche en France, il s'agit de déterminer la nouvelle place des sciences humaines et sociales, d'en proposer une conception qui dépasse les disciplines universitaires traditionnelles. Que l'on considère le développement soudain de la famine, les interactions entre l'homme et son environnement conduisant aujourd'hui à l'inquiétude sur l'avenir même de la planète, les espoirs et les doutes que font naître les OGM ou les nanotechnologies, les conséquences du développement économique rapide du continent asiatique, le retour de la question religieuse dans les rapports entre les nations... Il n'est pas une question, petite ou grande, qui ne doive être abordée sans la contribution des sciences humaines et sociales, qui ne puisse être traitée sans la contribution d'autres grandes disciplines scientifiques. C'est la première raison pour laquelle le CNRS doit conserver en son sein un Institut des SHS, à parité avec les autres grands domaines disciplinaires ou thématiques (*cf. message de la Présidente et du directeur général du CNRS, 01-07-2008*).

Vers un institut des sciences humaines et sociales du CNRS à vocation nationale

Dans un monde où aucun pays ne saura se suffire à lui-même, la recherche en SHS sera de plus en plus le lieu où se préparent les choix stratégiques de demain. Choix de société, choix éducatifs, choix géopolitiques : toutes ces questions reposent sur des travaux dans nos disciplines.

Comprendre l'homme dans sa pensée, son action, son comportement ; analyser les sociétés dans leur environnement et leur espace ; conserver les matériaux qui fondent le patrimoine et la mémoire de nos civilisations et en transmettre le sens dans toute sa richesse : telles sont nos ambitions et nos missions.

Le projet d'Institut national que vous connaissez s'organisait autour de cinq axes thématiques, issus d'une réflexion combinant les très nombreuses contributions émanant des unités de recherche, les travaux des instances scientifiques consultatives, et les suggestions émanant des directeurs d'unités rassemblés au sein de leurs sections respectives.

Comme je l'ai exposé aux membres du Conseil scientifique du CNRS le 10 juin 2008, les attentes de nos tutelles, qui souhaitait plus de lisibilité, nous ont amenés à réorganiser ce projet en trois domaines non hiérarchisés qui se nourrissent du travail de réflexion formalisé dans le premier document de travail qui vous a été adressé fin mai 2008. L'essentiel était de construire une articulation scientifiquement cohérente, faisant place à toutes les disciplines et toutes les thématiques dont nous sommes porteurs. Dans son schéma actuel, ce projet est bien accueilli, ce qui encourage notre équipe à avancer rapidement. Il sera très prochainement présenté dans une forme plus aboutie, et vous en serez destinataires. Il fonde sa légitimité sur les résultats de notre action durant ces deux dernières années, ainsi que sur les objectifs scientifiques et les outils que nous voulons développer.

Des unités mixtes de recherche, lieux de production scientifique

Notre première richesse collective se situe dans nos unités mixtes de recherche, qui représentent une communauté de 7 000 universitaires, 2 000 chercheurs et 1 700 ingénieurs et techniciens CNRS. Au moment où les universités définissent et construisent leur propre avenir, il est essentiel de maintenir et de renforcer les liens multiples qui ont prouvé leur efficacité. Certains chiffres sont éloquentes : plus de 80% des contrats de recherche de l'ANR ont été attribués aux membres universitaires et CNRS de nos unités mixtes de recherche.

Notre département a toujours soutenu le principe de ce type d'unités de recherche qui associent chercheurs CNRS, enseignants-chercheurs et personnels d'accompagnement de la recherche dans un même laboratoire, rassemblant des collègues qui ont choisi de répondre ensemble à une même question scientifique. Chaque année, nous accueillons plus de 125 universitaires, en les déchargeant complètement d'enseignement.

Des MSH et des outils en réseau

Au sein des Maisons des sciences de l'Homme, le département finance aujourd'hui plus de 55 % des ingénieurs et techniciens (contre 35% pour les universités, le reste des emplois étant de nature contractuelle ou relevant du régime associatif). Afin de dynamiser ce réseau, notre participation financière et salariale a considérablement augmenté (de plus de 50 % en 2007 par rapport à 2006, soit une contribution financière pour le département de 1,7 millions d'euros).

Par ailleurs, nous participons au processus d'homogénéisation des structures de gouvernance et de conseils de ces MSH et nous faisons également évoluer les statuts de ces unités, en accord avec le Ministère, le GIS réseau-MSH et les établissements, vers des unités de service et de recherche (USR) qui leur permettra de développer des programmes, d'accueillir des chercheurs et d'afficher visibilité et compétitivité internationales, tout en confortant l'ancrage local de ces pôles pluridisciplinaires.

Nous avons contribué à la structuration en réseau des Maisons des Sciences de l'Homme (MSH), à travers la mise en place d'outils souvent mutualisés : bases de données relationnelles, réseaux documentaires spécialisés, plateformes technologiques en lien avec le TGE Adonis, sous tutelle du département. Cette politique permet à notre communauté d'avoir accès à des équipements de pointe.

Le département a également soutenu le développement de véritables pôles documentaires, notamment en parvenant à faire attribuer pour la première fois par le CNRS plus de 2 millions d'euros de financement d'équipements dit « mi-lourd » à ce type d'équipement scientifique, la bibliothèque est, en effet, un instrument scientifique extrêmement onéreux, si on veut qu'il reste performant. Le développement de l'érudition en France et son rayonnement international nécessitent cet investissement collectif.

L'un de nos objectifs était de rendre plus visible notre communauté scientifique et universitaire en Europe et à l'international. Afin de permettre à nos équipes d'accéder aux financements européens, nous avons mis en place un service d'accompagnement des projets européens, le département a été ainsi reconnu « Point de contact national » des instances européennes de la recherche en SHS. Cette politique porte ses fruits, puisque sept jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs des unités mixtes SHS du CNRS viennent de voir leurs recherches reconnues et financées par la très sélective agence de recherche européenne, l'*European Research Council* (ERC), faisant du CNRS le premier organisme de recherche en Europe en Sciences humaines et sociales. La réactivité scientifique et administrative du département et du CNRS a contribué largement à ce succès qui a été salué par le président de l'ERC.

Un maillage de centres de recherche à l'étranger

Nous avons aussi rapidement restructuré les 34 centres de recherche à l'étranger, dont le CNRS partage la tutelle avec le ministère des affaires étrangères et européennes pour 27 d'entre eux. Avant 2006, seuls 34 chercheurs statutaires y étaient affectés. En moins de deux ans, le nombre de chercheurs dépasse désormais la centaine. Et fidèle à sa vocation d'animateur international de la recherche française, le CNRS y affecte à ses frais

depuis 2007 des universitaires en accord avec leur établissement de rattachement. On ne s'étonnera pas que ces centres réussissent à obtenir de nombreux contrats de recherche en France ou dans leur pays d'accueil.

Au cours de ces deux dernières années, nous avons également créé deux nouveaux centres de recherche aux Etats-Unis (unités mixtes internationales de Tucson et de New York) et deux autres centres devraient voir le jour rapidement en Afrique occidentale (Dakar, Bamako, Ouagadougou) et en Amérique latine (Buenos Aires). L'objectif est de soutenir des secteurs scientifiques fondamentaux : environnement, santé et société en Afrique occidentale ; eau, environnement et politique publique (Tucson-Arizona) ; migrations et contacts culturels et religieux dans la construction des sociétés (NY) ; la question de la mémoire et des mémoires (Argentine). Le département a aussi fortement encouragé les unités métropolitaines (essentiellement mixtes) à participer à des projets communs (Groupements de recherche, Laboratoires associés) avec des chercheurs et des laboratoires de recherche étrangers en multipliant par quatre son budget à l'international.

Avec le CNRS, la recherche française a la chance de disposer désormais d'un réseau solide d'unités de recherche unique au monde, qui permet d'appréhender au plus près les questions les plus brûlantes de l'actualité (par exemple au Moyen-Orient, en Amérique du Sud, en Afrique ou en Chine) et de renforcer les liens scientifiques internationaux de l'érudition fondamentale, qu'elle soit littéraire ou archéologique.

Les fondements d'un institut à vocation nationale

- **L'interdisciplinarité.** Les sciences humaines et sociales, parce qu'elles travaillent en amont des mutations sociales, redéfinissent les domaines de la recherche, inventent les disciplines qui permettront de faire les politiques de demain. Cette interdisciplinarité prendra corps avec les autres instituts du CNRS, grâce à des zones d'intersections qui nécessiteront des crédits spécifiques.
- **La fertilisation des méthodes** au sein des unités mixtes de recherche qui mettent en contact recherche fondamentale, recherche plus appliquée, transmission du savoir et formation à la recherche
- **Le fonctionnement en réseaux scientifiques** qui soutient et encourage matériellement les collaborations entre équipes universitaires relevant d'établissements distincts.
- **L'engagement international** : les centres de recherche à l'étranger permettent des collaborations avec les chercheurs et les institutions de recherche des pays partenaires et favorisent ainsi une autre forme d'enrichissement intellectuel au sein d'équipes internationales.

La responsabilité de coordination associera les multiples partenaires concernés par une politique nationale de recherche en SHS (ministères, établissements et autres organismes).

Mes chers collègues, le succès et la qualité de la réforme proposée sont indexés à notre capacité à ouvrir de nouvelles pistes de recherche, à anticiper, bien au-delà des nécessaires réponses à des programmes et sollicitations contractuelles. Pour cette raison, le projet d'Institut reposera sur une reconfiguration des champs et des méthodologies de recherche. La prise en compte des méthodes expérimentales et des démarches modélisatrices nous semble en effet une nécessité aussi incontournable pour l'avenir que le développement de démarches théoriques et critiques.

En soutenant une politique de recherche nationale en fort partenariat avec les universités, la communauté SHS française peut contribuer avec ambition et dynamisme à l'espace européen de recherche, resserrer les échanges scientifiques internationaux et se positionner à la pointe de la recherche mondiale.

Marie-Françoise COUREL, Directrice scientifique, le 8 juillet 2008